

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres excusés ou absents	03
Nombre de procurations	03
Nombre de votants	15

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

A 19 H 00

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, en séance ordinaire, à dix-neuf heures, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire.

Étaient présents : Mmes Carole BUFFET, Patricia CHANEL, Céline MICHON, Delphine MAURAND, Catherine JANTON et Christine DOLE.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER et Richard DEVOY.

Excusé (e) ou absent (e) s : Mmes Laurence DOYONNAS (pouvoir à Mme Delphine MAURAND), Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY) et Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Patricia CHANEL)

Date de convocation du conseil municipal : le vendredi 8 novembre 2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte-rendu de la séance du lundi 14 octobre 2024.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- **URBANISME** :
 - Point sur les dossiers enregistrés depuis la dernière séance,
 - Droits de préemption urbain,
- **COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)** :
 - Délibération annuelle,
- **REFECTION DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE** :
 - Entreprise BRAM – adoption d'un avenant négatif,
- **DECISION MODIFICATIVE** :
 - Ajustement des comptes en section de fonctionnement et d'investissement avant la fin du présent exercice,
- **PASSAGE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE** :
 - Information relative au passage au compte financier unique,
- **PERSONNEL COMMUNAL** :
 - Modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} janvier 2025,
 - RIFSSEP : modification de la délibération initiale,
- **EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE** :
 - Etat d'avancement des travaux,

- **AMENAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES :**
 - Point sur ce projet,
- **ETUDE POUR LE RENOUVELLEMENT D'UN TENEMENT CENTRAL :**
 - Bilan de la réunion publique du 7 novembre dernier,
- **ACQUISITION FONCIERE DE LA PROPRIETE KAPOUYAN-MOREL-BESSON :**
 - Prolongation du portage financier pour deux années,
- **SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS AVEC CITEO :**
 - Tri hors-foyer,
 - Prévention et traitement des déchets abandonnés,
- **SUIVI ENERGETIQUE :**
 - Bilan de l'année 2023,
- **PRESCRIPTION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES (PPRn), COTIERE DE L'AIN :**
 - Point suite à la réunion du 15 novembre 2024,
- **QUESTIONS DIVERSES :**
 - Comptes-rendus de diverses réunions,
 - Bulletin municipal,
 - Divers.

URBANISME :

1 – Le point est fait sur les demandes enregistrées depuis la précédente séance :

Certificats d'Urbanisme informatifs :

N° 42/2024 – Mes Anne DUBOIS et Emilie BAILLY-JACQUEMET pour la parcelle W n° 527, située au Cruix – Zone Ua.

N° 43/2024 – Me Grégory VIALATTE pour la propriété cadastrée E n° 59 et 60, située 46, Place des Chaumes – Zones Ub et une toute petite partie en zone A

Déclarations préalables :

N° 45/2024 – M. PARISSÉ Pierre pour la réfection de la toiture suite à incendie de la propriété cadastrée section W n° 641 - 44, chemin de la Source – Zone Ua.

N° 46/2024 – EDF-ENR pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la propriété cadastrée section A n° 1813 - 105, chemin du Four (Mme BOUVARD Sylvie) – Régularisation d'une précédente DP de 2023 suite pose non conforme – Zone Ua.

N° 47/2024 – SILISUN pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la propriété cadastrée section A n° 1873 - 412, chemin des Gouttes (Mme PUGET Christelle) – Zone Ub.

N° 48/2024 – M. CHARBONNIER Guy pour la pose de panneaux photovoltaïques – Propriété W n° 590 – 60, chemin du Margueron – Zones Np et Ua.

Permis de construire :

N° 13/2024 – M et Mme CHAVANEL Hervé et Martine pour l'aménagement d'un bâtiment existant - Chemin de la Pierre à la Ruaz, cadastré section E n° 1066 – Zone Ub

Droits de préemption urbain :

Le Conseil Municipal, par délibérations adoptées à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre des projets de mutations suivants :

N° 20/2024 – Dossier adressé par Me Audrey VILLON – Notaire à PRIAY portant sur la parcelle cadastrée section C n° 997 (77 m²), située aux Basses Rossettes – Propriété des consorts FAILLET – Acquéreur : Mme Marjorie CHAVANT – Zone Ua.

N° 21/2024 – Demande formulée par Me Grégory VIALATTE – Notaire à AMBERIEU-en-BUGEY concernant la propriété cadastrée section E n° 59 et 60 pour une surface totale de 1 792 m² – 46, Place des Chaumes – Propriétaires actuels : M. Grégory HERARD et Madame Aurélie CHAVEROT – Acquéreurs : M. et Mme Mickaël PINHEIRO CAMPOS – Zone Ub.

Délibérations pour usage ou abandon des droits de préemption urbain :

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Abandon des droits de préemption urbain
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) :

Comme chaque année, le Conseil Municipal, par délibération recueillant l'unanimité des suffrages, adopte le rapport établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées, pour la détermination du montant des attributions de compensation versées par Grand Bourg Agglo.

Cette proposition tient compte de la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt général » qui conduit à restituer les équipements tels que city stade ; skate-park, tyrolienne... aux communes.

La commune est concernée et les explications relatives à ce transfert ont déjà été délivrées au cours de la séance du conseil municipal d'octobre dernier.

Pour DRUILLAT, en 2025, le montant de l'AC s'élèverait à 130 370.27 € avec 1 542.00 € annuels pour le retour du city stade et de la tyrolienne (attribution pérenne dans le temps pour la prise en compte des frais générés par le retour de cette compétence à la commune)

Une attribution de compensation provisoire d'investissement d'un montant de 17 000.00 € (destinés à la remise en état de ces équipements), est également prévue pour la commune. Il est précisé que cette somme fera l'objet d'un versement unique en 2025 et ne sera pas reconductible.

Le rapport et le projet de délibération ont été communiqués aux élus avec le dossier préparatoire de la réunion du Conseil Municipal.

Délibération pour l'approbation du rapport de la CLECT

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Approbation du rapport de la CLECT
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

REFECTION DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE – ENTREPRISE BRAM – AVENANT :

Pour mémoire :

- Un marché a été passé le 23 octobre 2023 pour la réfection de la signalisation horizontale.
- Le lot : Signalisation et revêtements a été attribué à la SAS BRAM de LA CHAPELLE NAUDE selon les conditions suivantes :

MONTANT INITIAL DU MARCHÉ :

TRANCHE FERME :

→ Hameau de La Ruaz	360.00 €
→ Hameau de Rosettes	1 697.00 €
→ Parking des associations	8 845.00 €
• Montant H.T. de la Tranche ferme	10 902.00 € H.T.
• Taux de la TVA à 20 % soit	2 180.40 €
• Montant TTC Tranche ferme	13 082.40 € T.T.C.

TRANCHE OPTIONNELLE : Place du Centre village :

• Montant H.T. Tranche optionnelle :	17 842.00 €
• Taux de la TVA à 20 %	3 568.40 €
• Montant TTC Tranche optionnelle	21 410.40 €
• Montant H.T. TOTAL TF + TO	28 744.00 €
• Taux de la TVA à 20 % soit	5 748.80 €
• Montant TTC TOTAL TF + TO	34 492.80 €

OBJET DE L'AVENANT :

Modifications introduites par le présent avenant :

1) Régularisation des montants de l'offre :

TRANCHE FERME :

→ Hameau de La Ruaz	360.00 €
→ Hameau de Rosettes	2 057.00 €
(Le total du point 1 soit 360.00 € n'a pas été comptabilisé)	
→ Parking des Associations	8 332.50 €
(Le total du point 1 soit 512.50 € a été comptabilisé dans le total 2)	
• Montant HT Tranche Ferme	10 749.50 €
• Taux de la TVA à 20 % soit	2 149.90. €
• Montant TTC Tranche ferme	12 899.40 €

TRANCHE OPTIONNELLE : Place du Centre village :

• Montant H.T. Tranche Optionnelle	17 842.00 €
• Taux de la TVA à 20 % soit	3 568.40 €
• Montant TTC Tranche optionnelle	21 410.40 €

Le nouveau montant du marché est donc de :

• Montant H.T. TOTAL TF + TO	28 591.50 €
• Taux de la TVA à 20 % soit	5 718.30 €
• Montant TTC TOTAL TF + TO	34 309.80 €

2) Prestations modifiées sur la partie Tranche Ferme « Parking des Associations » :

N° PRIX	Désignation	U	Q	PU	Montant HT
1.2	Micro-rabotage de signalisation	ml	-25	4.50 €	-112.50 €
2.2.1	Fournitures et mise en œuvre de résine colorée gravillonnée	M2	70	23.00 €	1 610.00 €
2.2.2	Fourniture et mise en œuvre de résine colorée (reprise)	M2	-85	24.00 €	-2 040.00 €
4.1.1	Panneau type « B1 + M9z »	U	-1	230.00 €	-230.00 €
4.1.2	Panneau type « B6 d + M6 h »	U	-1	230.00 €	-230.00 €
5.1.1	Ligne continue pour stationnements	ml	-18	1.00 €	-18.00 €
5.1.2	Ligne discontinue	ml	-20	1.00 €	-20.00 €
5.1.3	Marquage « flèche directionnelle »	U	-4	10.00 €	-40.00 €
PN	Passage piétons en peinture	U	1	70.00 €	70.00 €
PN	Flèche simple en peinture	U	2	12.00 €	24.00 €
5.1.4	Pictogramme « PMR »	U	-1	35.00 €	-35.00 €
5.1.5	Pictogramme « piéton »	U	-6	8.00 €	- 48.00 €
				TOTAL HT	- 1 069.50 €

3) Le démarrage des travaux de la Tranche optionnelle se fera courant du 1^{er} semestre 2025.

Incidence sur le délai du marché public :

L'avenant n'a pas d'incidence sur le délai du marché public.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public selon les modalités détaillées ci-dessous :

7 263.00 € HT (montant réel) – 8 332.50 € H.T. (montant marché) = - 1 069.50 €

- **Montant HT :** - 1 069.50 €
- **Taux de la TVA 20 % soit :** - 213.90 €
- **Montant TTC :** - 1 283.40 €
- **% d'écart introduit par l'avenant :** - 12.835283 %

Nouveau montant du marché public :

TRANCHE FERME :

- Hameau de La Ruaz **360.00 € H.T.**
- Hameau de Rossettes **2 057.00 € H.T.**
- Parking des associations **7 263.00 € H.T.**

- Montant HT Tranche Ferme : 9 680.00 €
- Taux de la TVA à 20 % soit : 1 936.00 €
- **Montant TTC Tranche Ferme : 11 616.00 €**

TRANCHE OPTIONNELLE : Place du Centre village

- Montant HT Tranche Optionnelle : 17 842.00 €
- Taux de la TVA à 20 % soit : 3 568.40 €
- **Montant TTC Tranche Optionnelle : 21 410.40 €**

- **Montant HT TOTAL TF + TO : 27 522.00 €**

• Taux de la TVA à 20 % soit :	5 504.40 €
• Montant TTC TOTAL TF + TO :	33 026.40 €
La différence (en moins) est donc de	1 283.40 € T.T.C.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **APPROUVE** l'avenant proposé tel que détaillé ci-dessus, pour une réduction de 1 283.40 € T.T.C. du marché initial,
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents qui pourraient lui être associés et être nécessaires à cette procédure.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Adoption de l'avenant et autorisation de signature au Maire
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

DECISION MODIFICATIVE :

Comme chaque année à cette période, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une décision modificative destinée à mettre en adéquation les crédits votés lors du budget primitif avec les dépenses et les recettes réellement enregistrées sur l'exercice.

Des recettes annoncées au moment du vote du budget n'ayant pas été recouvrées à ce jour, le montant prévisionnel des dépenses a été réduit d'autant afin d'équilibrer les sections.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Adoption de la décision modificative
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

MISE EN PLACE D'UNE DECISION DE PASSAGE AU CFU :

Le compte administratif et le compte de gestion devront être regroupés dans un compte financier unique (CFU), document commun à l'ordonnateur et au comptable.

Ce CFU n'aura aucune autre incidence.

Sa mise en place nécessite néanmoins quelques prérequis :

- Usage du référentiel M57,
- Dématérialisation des documents budgétaires au format XML auprès de la Préfecture et de la DGFIP.

La commune répond à ces deux exigences.

Le mode de production de ce document nécessitera quelques changements d'habitude et un travail préliminaire.

Il est proposé aux élus de mettre en place ce compte financier unique dès l'année 2025 sur les comptes de 2024.

Ce procédé est pour l'instant expérimentale et deviendra obligatoire en 2026.

Devancer cette échéance permettra de bénéficier d'un peu plus de soutien de la part des services de la DGFIP moins mobilisés qu'à la date butoir de cette mise en œuvre, et de ne pas ajouter cette contrainte à une année électorale chargée (2026 : renouvellement des conseils municipaux et des conseils communautaires).

PERSONNEL COMMUNAL :

[→ Modification du tableau des emplois permanents :](#)

Comme évoqué lors de la séance d'octobre dernier, afin d'anticiper le prochain départ de Marie-Hélène EMEYRIAT, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents et notamment le poste de rédacteur principal avec fonction de secrétaire polyvalente occupé par Mme Nadège RAVET pour le porter à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal adopte la délibération nécessaire à cette mise à jour, à l'unanimité.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Modification du tableau des emplois permanents A compter du 1 ^{er} janvier 2025 Comme indiqué ci-dessus.
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

[→ RIFSEEP :](#)

Pour faciliter la gestion des primes attribuées aux personnels communaux, il est proposé d'adopter une délibération plus générale qui remplacera celle en vigueur actuellement, plus complète et prévoyant les différents cadres d'emplois, ce qui éviterait de devoir représenter ce dossier à chaque départ et nouvelle embauche.

Il ne s'agit pas de modifier les montants mais simplement d'avoir un cadre plus souple.

Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, cette nouvelle délibération.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Adoption de la nouvelle délibération pour l'attribution du RIFSEEP
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Le point est fait sur les travaux en cours :

L'ensemble du Conseil Municipal a été convié le mercredi 30 octobre, afin d'étudier les modifications envisagées dans le cadre de cette extension :

- Création d'un local pour le stockage des poubelles et l'installation des bouteilles de gaz,
- Extension de la véranda existante (côté entrée actuelle) sachant que le devis est toujours attendu,
- Validation des échantillons pour la couleur des huisseries (RAL 8025 – brun pâle) ainsi que du bardage.

Le Conseil sera à nouveau invité à se réunir pour définir :

- La couleur des volets roulants (ces derniers ne se font pas en RAL 8025). Il est envisagé de s'orienter vers un beige clair,
- L'aménagement du nouveau bar.
- Ensuite viendra également la question de la couleur et de la dimension des carreaux, de peintures...

L'entreprise MORTIER est venue sur site le lundi 28 octobre dernier avec M. Franck TURQUOIS, architecte, pour la mise en place des désenfumages (dimensions et positionnement) – Installation prévue prochainement.

L'inversion de la pente sur une gouttière est également en discussion (devis attendu)

Tous les comptes-rendus de réunion de chantier sont diffusés à l'ensemble des élus chaque semaine pour une bonne information sur l'avancement de cette construction.

AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES :

Le Cabinet d'Architecture ARCHIBULLE a produit les documents pour la phase projet de la réhabilitation du bâtiment communal route des Creuses, avec la création de deux logements.

Suite à la révision de l'estimation prévisionnelle des travaux H.T., un avenant portant sur les honoraires de l'architecte et économiste, ainsi que des bureaux associés (Ingénierie structure, fluides), sera à prévoir.

L'Agence Départementale d'Ingénierie travaille actuellement au montage des demandes de subventions.

ETUDE POUR LE RENOUVELLEMENT D'UN TENEMENT CENTRAL :

L'ensemble du Conseil Municipal a été convié le lundi 28 octobre 2024 afin d'étudier les propositions établies par le bureau d'étude et pour réfléchir aux options et orientations à venir.

Une réunion publique s'est tenue le 7 novembre dernier en présence d'une cinquantaine de personnes outre les élus et les représentants des bureaux d'études.

Un diaporama avait été préparé afin d'expliquer :

- le contexte de cette étude,
- son planning,
- les diverses analyses du contexte territorial, socio-démographique, de l'habitat,
- le site d'études, les contextes fonctionnels, de mobilités, urbains, fonciers...,
- le diagnostic architectural,
- les opportunités et contraintes d'aménagement,
- la programmation,
- la faisabilité....

Les échanges ont été constructifs et ont permis de constater que cet aménagement était accueilli plutôt favorablement par la population de DRUILLAT.

Les élus ont perçu l'importance que revêtent les possibilités de stationnement pour les administrés et l'intérêt d'une intégration de l'aménagement de la place dans ce projet.

Le professionnalisme de l'intervenante qui a animé cette soirée, a présenté le diaporama et répondu aux différentes questions, a été très apprécié.

Cette étude se poursuit avec la perspective d'une nouvelle réunion avec les bureaux d'études le 17 décembre prochain à 9 h 30 en mairie et des rencontres avec des bailleurs sociaux qui portent intérêt à ce projet.

PORTAGE FINANCIER POUR LA PROPRIETE DES CONSORTS BESSON-KAPOUYAN-MOREL :

La propriété des consorts BESSON-KAPOUYAN-MOREL a fait l'objet d'un portage financier avec l'EPF.

Ce dernier arrivait à son terme le 30 janvier 2025 (portage sur 10 ans initialement).

Cet ensemble immobilier est concerné par l'étude actuellement en cours pour le renouvellement d'un tènement central au village.

Comme évoqué, afin de se donner plus de temps dans cette réflexion, la prolongation de ce portage de deux années a été sollicitée auprès de l'EPF qui l'a accepté par mail du 4 novembre dernier.

SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC CITEO :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la signature de deux conventions avec l'organisme : CITEO ; ce que ce dernier accepte, par délibération adoptée à l'unanimité.

- La 1^{ère} concerne le tri hors-foyer,
- La 2^{ème} pour prévenir et traiter les déchets abandonnés

Les fiches « réflexe » relatives à ces conventions ont été communiquées à tous les élus en pièces jointes au dossier préparatoire.

Elles détaillent les obligations réglementaires, l'accompagnement que CITEO peut apporter aux communes notamment pour les déchets abandonnés, et les soutiens financiers qui peuvent être obtenus.

Pour la convention relative au tri hors-foyer :

- Les professionnels ont l'obligation, depuis 2016, de trier à la source 5 types de déchets : papier-carton, métal, plastique, verre et bois. C'est le tri 5 flux qui s'impose dans les bureaux, commerces, administrations, collectivités, évènements....
- L'établissement doit organiser la collecte des déchets générés par son personnel, ainsi que celle du public reçu avec un dispositif de collecte séparée.
- La commune devra fournir une attestation sur l'honneur selon laquelle elle respecte ses obligations de tri ainsi qu'un rapport annuel de caractérisation.
- Il conviendra d'assurer la diffusion de cet engagement avec des documents mis à disposition par CITEO.

Pour la convention portant sur les déchets abandonnés, il convient d'identifier :

- Un responsable lutte contre les déchets abandonnés : M. Jean-Luc EMIN se propose pour assumer cette fonction,
- De déterminer les actions que la collectivité souhaite mettre en place,
- En assurer l'informations,
- Produire et transmettre les documents administratifs qui y sont liées.

Pour les déchets abandonnés, la convention pluriannuelle est d'une durée de trois ans, renouvelable une fois

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Délibération approuvant l'adhésion de la commune à ces dispositifs et autorisant le Maire à signer les conventions correspondantes Avec désignation de M. Jean-Luc EMIN en tant que responsable lutte contre les déchets abandonnés
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

SUIVI ENERGETIQUE 2023 :

Monsieur Steve PONCET d'ALEC a produit le résultat du suivi énergétique de la commune dans le cadre de la mission d'économiste de flux.

Il est venu tout dernièrement le présenter en présence de Mme Manon ARNAUBEC, chargée de mission auprès de Grand Bourg Agglo.

Les résultats sont très positifs puisque les consommations brutes (chauffage, électricité, production eau chaude...) sont en baisse de 23 % par rapport à 2022 et de 45 % par rapport à 2021. Les dépenses associées sont donc également en baisse de 46 % par rapport à 2022 et de 47 % par rapport à 2021.

Attention tout de même à l'impact du bouclier énergétique avec des dépenses liées à l'électricité négatives en 2023 (ce qui ne perdurera pas dans le temps).

Les dépenses par habitant présentent un ratio de 16.44 €, ce qui place la commune en dessous de la moyenne de la zone qui est de 34.51 €.

Le document complet établi par ALEC a été diffusé à l'ensemble des élus.

PRESCRIPTION DU PLAN DE PREVISION DES RISQUES (PPRn) « Côtère de l'Ain » :

Le compte-rendu de la réunion qui s'est tenu le 15 novembre dernier en mairie est délivré.

Les personnes présentes ont vérifié les informations contenues dans les cartes des aléas et celles des enjeux.

Au retour des documents corrigés, un dossier de concertation avec un registre destiné à recevoir les remarques de la population sera mis à disposition (une information sera diffusée en temps opportun).

Une enquête publique sera également organisée par les services de l'Etat initiateurs de ce PPRn, qui ont pour objectif de le valider avant les prochaines élections de mars 2026.

Les contraintes inhérentes à ce type de plan devront être déclinées dans les PLU.

QUESTIONS DIVERSES :

→ Comptes-rendus de diverses réunions :

• **UN PREMIER CONSEIL D'ECOLE**, pour cette année scolaire 2024/2025, s'est tenu le jeudi 7 novembre à 18 h 00.

Les sujets suivants figuraient à son ordre du jour :

- la présentation des nouveaux enseignants,
- le bilan de la rentrée scolaire (133 élèves scolarisés) et des élections des représentants de parents d'élèves,
- l'adoption du règlement intérieur,
- le point sur les exercices d'évacuation incendie, attentat intrusion,
- la présentation des projets en cours et à venir, des comptes de la coopérative scolaire,
- le point sur les élections du Conseil Municipal d'enfants....

Cette réunion n'appelle pas de remarque particulière.

Concernant le Conseil Municipal d'enfants, sa participation aux cérémonies du 11 novembre tant à DRUILLAT, qu'à LA TRANCLIERE, a été très appréciée et les enfants ont porté un intérêt certain à ces temps de mémoire.

Une réflexion devra être conduite pour l'amélioration de la diffusion du son avec sans doute des achats en perspective dans ce domaine (enceinte, micro...).

→ **Bulletin municipal :**

Sa préparation est bien avancée et le devis relatif à sa publication a été validé dernièrement.

→ **Réunion de hameaux :**

Les traditionnelles réunions de hameaux sont programmées comme suit :

- **Turgon et Le Mas Pommier** : jeudi 5 décembre à 20 h 00, salle de la Boule des Roches (M. Robert GALLET se charge de sa réservation),
- **Le Roset** : vendredi 6 décembre à 20 h 00, salle de l'Amicale du Roset (son prêt sera demandé à son nouveau Président, M. Bruno LACOMBE),
- **Rosettes** : jeudi 12 décembre à 20 h 00, en salle de la mairie,
- **Le Village et le Cruix** : vendredi 13 décembre à 20 h 00 en salle de la mairie,
- **La Ruaz** : jeudi 19 décembre à 20 h 00, dans le local de l'Amicale des Chaumes (Mme Christine DOLE se charge de sa réservation).

L'ensemble de la population est cordialement invité à ces rencontres.

→ **Finances :**

Monsieur le Maire indique que suite à des annonces de l'Etat, une ère de restriction s'annonce avec une réduction assez drastique des recettes des Communautés d'Agglomérations, Conseils Départementaux, Régions....

Certains projets ne seront sans doute par réalisés dans les années à venir faute de subventions.

Heure de clôture de la séance : 20 h 30

Date de la prochaine séance : Mardi 17 décembre 2024

Fonctions	Noms Prénoms	Signatures
Maire	Jean-Luc EMIN	
Secrétaire de Séance	Carole BUFFET	